

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2011

Sur convocation du 16 juin 2011, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 22 juin 2011, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents : MM. Bernard SEIGLE – Yves GUILLOTTE – Pierre MAINETTI – Mmes Pascale LHOMME – Claudine CHAMPION – Marie-Noëlle MEGEVAND – MM. Christian BOCQUET – Olivier COUET – Guy PHILIPPE – Jean BARDET –

Pouvoirs : Mme Christiane MICHEL à Mme M-Noëlle MEGEVAND
M. Alexandre VALZ-BLIN à M. Bernard SEIGLE

Absents : Mmes Jacqueline CECCON – Hélène ORBE – M. Daniel BALLEYDIER –

Secrétaire de séance : Mme Pascale LHOMME

Le maire ouvre la séance. La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. HALTE-GARDERIE KARAPAT – RENCONTRE AVEC MME PASCALE MONANGE, DIRECTRICE

M. Bernard SEIGLE présente Mme Pascale MONANGE, directrice de la halte-garderie itinérante KARAPAT. Le bébé-bus Planet Karapat s'installe chaque jour dans une commune de la Communauté de Communes : le lundi à Sillingy, le mardi à Choisy, le mercredi à Lovagny, le jeudi à Sallenôves et le vendredi à Lovagny. Les enfants jusqu'à 3 ans y sont accueillis indifféremment dans l'une ou l'autre commune.

55 enfants sont inscrits, dont à Choisy, 15 le matin et 12 l'après-midi. Sur les 15, 5 enfants sont de Choisy. 1 enfant de Choisy va à Sillingy le lundi.

Sur l'ensemble de la CCFU, le taux d'occupation est de 80 %.

Le bâtiment « Enfance » accueille les activités et la sieste pour l'après-midi. Les employées apprécient l'espace de rangement situé sous le bâtiment. A l'extérieur, l'espace jeux offre diverses possibilités.

Pour cet été, après 4 semaines de congés en août, la réouverture est prévue le 29 août. La halte-garderie est également fermée entre Noël et Nouvel An.

En conclusion, le bilan est satisfaisant.

II. GARDERIE PERISCOLAIRE (DCM N° 11/26)

Lors de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2011, suite à la présentation du bilan 2010/2011, on a constaté une baisse du nombre d'enfants inscrits.

Les raisons évoquées de cette baisse de fréquentation étaient des congés parentaux, une autre organisation des parents permettant ne pas laisser les enfants à la garderie, le coût peut-être trop élevé.

Bernard SEIGLE et les conseillers ont alors demandé à la commission d'étudier des tarifs à la baisse, qui intégreraient un déficit pris en charge par la CAF (contrat Enfance Jeunesse).

Suite à l'étude du dossier, Pascale LHOMME informe les conseillers municipaux : les familles qui ne viennent plus sont des familles de trois enfants, dont l'un des parents est en congé parental. De plus, seulement 3 familles sont concernées par le quotient familial se situant en 0 et 750, la majorité des familles se situant dans la tranche supérieure. Ce n'est donc pas le tarif pratiqué la principale raison de la baisse de fréquentation. La fréquentation est fluctuante d'une année à l'autre, essentiellement en raison des congés parentaux. A la rentrée, plusieurs parents mettent fin à leur congé parental.

Pascale LHOMME propose donc au conseil municipal de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2011/2012, soit :

Adhésion

1 enfant =	10 €
2 enfants =	18 €
3 enfants =	24 €

Prix des cartes :

- Validité 5 heures (10 cases) :	QF de 0 à 750 €	14,00 €
	QF de 751 à 1 200 €	15,00 €
	QF plus de 1 200 €	16,00 €

- Validité 10 heures (20 cases) :	QF de 0 à 750 €	26.00 €
	QF de 751 à 1 200 €	28.00 €
	QF plus de 1 200 €	30.00 €
- Validité 20 heures (40 cases) :	QF de 0 à 750 €	52.00 €
	QF de 751 à 1 200 €	56.00 €
	QF plus de 1 200 €	60.00 €

Remise de fidélité :

1 carte de 60 € achetée par élève pour une période de 16 jours d'école = 1 case offerte sur l'achat de la carte suivante

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- décide d'approuver les tarifs présentés ci-dessus.**

III. CENTRE DE LOISIRS LES CHOISYLOUPS – BILAN ET TARIFS (DCM N°11/27)

Pascale LHOMME fait le bilan des activités proposées aux enfants depuis l'ouverture du Centre de Loisirs :

Semaine du 26 au 30 octobre 2009 :

Lundi = 11 enfants

Mardi = 12 enfants

Mercredi = 2 enfants

Jeudi = 14 enfants

Vendredi = 10 enfants

Création du logo CHOISYLOUPS, expression corporelle « les quatre saisons de Vivaldi », sortie nature : cueillette pour les ateliers, légende indienne, fabrication d'attrapeurs de rêves, atelier peinture, balle au loup, jeux d'adresse, préparation Halloween, atelier : citrouille, photophore, masque, jeux : « Dessiner c'est gagné » géant, sortie nichoir pour les oiseaux et les hérissons.

Semaine du 15 au 19 février 2010 :

Lundi = 12 enfants

Mardi = 13 enfants

Mercredi = il n'y avait que 3 enfants inscrits, décision de ne pas ouvrir (la DDJS demande un minimum de 8 enfants)

Jeudi = 12 enfants

Vendredi = 9 enfants

Lundi : création de masques, guirlandes, décoration. Atelier photos noir et blanc. Relaxation autour de la musique. Atelier peinture avec une artiste peintre (Maryvonne Baldassini). Jeu de ballon extérieur.

Mardi : journée déguisée. Carnaval. Défilé dans le centre du village. Bal masqué – crêpes.

Jeudi : sortie nature toute la journée. Pique-nique (selon le temps) au plateau des Glières

Vendredi : atelier peinture avec notre artiste peintre. Réalisation de la surprise du centre

Semaine du 12 au 16 avril 2010 :

Lundi = 7 enfants

Mardi = 8 enfants

Mercredi = 0 (pas assez d'inscrits)

Jeudi = 9 enfants

Vendredi = 0 (pas assez d'inscrits)

Lundi : Atelier papier mâché. Réalisation d'une montgolfière. Grand jeu « La Peste Noire » au parcours de santé.

Mardi : découverte de l'Afrique avec un intervenant

Jeudi : sortie nature toute la journée et/ou spectacle

Vendredi : atelier vases et fleurs. Décollage en couleur

Semaine du 25 au 29 octobre 2010

Lundi = 11 enfants

Mardi = 12 enfants

Mercredi = 2 enfants (ouverture avec l'accord de la DDJS)

Jeudi = 14 enfants

Vendredi = 10 enfants

Lundi : accueil et mise en place du groupe, préparation d'une montgolfière

Mardi : grand jeu « la Peste » au parcours de santé, Atelier peinture (avec Maryvonne Baldassini)

Mercredi : Confection en macramé, expression corporelle

Jeudi : réalisation du camp Choisyloups en pâte à sel, reconnaissance des essences de la forêt de Choisy (avec M. Fénix, garde forestier)

Vendredi : peintre et pinceaux (avec Maryvonne Baldassini), décollage imminent, clôture du centre « on fait la fête » : venez déguisés

Semaine du 28 février au 4 mars 2011

Lundi = 14 enfants

Mardi = 14 enfants

Mercredi = 14 enfants

Jeudi = 19 enfants

Vendredi = 13 enfants

Lundi : figurines en plâtre à peindre, jeux collectifs (thème : les cow-boys et les indiens)

Mardi : réalisation : mon cheval personnalisé, course de petits chevaux

Mercredi : jeux de société (petits jeux d'intérieur), sortie insolite : cinéma Gaumont à Archamps (Le Voyage de Gulliver)

Jeudi : pliage, dessins sur les chevaux, la Chevauchée Fantastique à l'écurie de La Lisière

Vendredi : expression corporelle : danse Country (avec Cyrielle Palombot), préparation spectacle déguisé, chants, danse et goûter (crêpes)

Elle informe également que l'année scolaire 2011/2012, le calendrier et les activités sont déjà prévus afin de permettre aux familles de s'organiser.

Du 24 octobre au 28 octobre (vacances de Toussaint) : **Saltimbanques à Choisy (cirque)**

Du 13 février au 17 février (vacances d'hiver) : **Les Choisyloups à la Neige**

Du 16 au 20 avril (vacances de Printemps) : **Les Choisyloups dans la nature** (avec visite d'un parc)

Les parents pourront s'inscrire dès le début d'année pour chacune des sessions. Pascale LHOMME propose au conseil d'offrir aux familles une journée gratuite si les enfants sont inscrits à toutes les sessions.

Elle rappelle les tarifs :

Adhésion

15 € par famille pour l'année scolaire

- Journée avec repas :	QF de 0 à 750	20,00 €
	QF de 751 à 1 200	23,00 €
	QF plus de 1 200	26,00 €
- Journée sans repas :	QF de 0 à 750	15,00 €
	QF de 751 à 1 200	18,00 €
	QF plus de 1 200	21,00 €
- Semaine avec repas :	QF de 0 à 750	95,00 €
	QF de 751 à 1 200	110,00 €
	QF plus de 1 200	120,00 €
- Semaine sans repas :	QF de 0 à 750	70,00 €
	QF de 751 à 1 200	85,00 €
	QF plus de 1 200	95,00 €

Il ressort de la discussion au sein du conseil municipal que cette proposition de remise de fidélité est peu maîtrisable. Bernard SEIGLE propose de fixer un tarif réduit pour la dernière période à l'ensemble des familles, pour inciter les familles à s'inscrire sur cette période où le centre de loisirs est moins fréquenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de maintenir les tarifs actuels,

- dit que la décision de faire « une offre promotionnelle » est reportée au printemps prochain.

Pascale LHOMME précise également qu'elle a obtenu l'agrément pour ouvrir le centre de loisirs l'été prochain du 8 au 20 juillet 2012.

IV. OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS PAR LA MAIRIE (DCM N°11/28)

B. SEIGLE rappelle au conseil municipal que la commune de Choisy est propriétaire de la dernière licence IV de la commune. Elle a été acquise auprès de la succession de M. Constant DEMAISON pour qu'elle ne soit pas perdue : cela peut être intéressant pour quelqu'un qui voudrait rouvrir un débit de boisson au Chef-Lieu. Depuis son acquisition en 2003, cette licence a été mise à disposition du Café Bordja jusqu'en février 2009. La législation veut que la licence IV soit utilisée au minimum 7 jours dans un délai de 3 ans, faute de quoi cette licence peut être retirée. Pour la licence appartenant à la commune, il convient d'ouvrir un débit de boissons effectif durant 7 jours consécutifs avant le 28 février 2012.

Bernard SEIGLE informe également le conseil que pour être habilité à tenir un débit de boissons, bien que la commune soit propriétaire de la licence, l'exploitant effectif doit avoir une formation spécifique « Permis d'exploitation » conformément à la Loi pour l'Egalité des Chances n° 2006-396 du 31 mars 2006 et au décret n°2007-911 du 15 mai 2007. Cette formation a été suivie par lui-même durant 3 jours et il est donc titulaire de ce permis d'exploitation valable 10 ans.

Pour l'ouverture du débit de boissons, la période du 16 au 23 août inclus est proposée. L'exploitant (B. SEIGLE) devra déposer 15 jours avant l'ouverture la déclaration d'ouverture de débits de boissons.

Bernard SEIGLE propose aux conseillers qui le souhaitent, de se réunir le mardi 28 juin dans l'après-midi à la salle de Véry pour l'organisation de ce débit de boissons, définir des tarifs que le conseil municipal approuvera lors de sa séance du 11 juillet prochain, et définir la communication à établir (Choisylien, info mairie, affichage, invitations des élus des communes environnantes, ...). Lors de la prochaine réunion de conseil, les conseillers devront également décider de créer une régie de recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- donne son accord de principe sur l'ouverture d'un débit de boissons dans la salle communale de Véry.

Les conseillers disponibles se réuniront le 5 juillet dans la salle de Véry pour prévoir l'organisation, fixer les tarifs qui seront proposés au conseil, et prévoir un planning pour la tenue du débit de boissons.

V. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU SOURIRE – INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE DE NOTRE DAME DU SOURIRE (DCM N°11/29)

Pour faire suite à une demande de l'Association du Sourire (Parents et amis des élèves de l'Institut Médico-pédagogique de Notre dame du Sourire) à Annecy-le-Vieux, dont l'objectif est d'améliorer le quotidien des enfants autistes et répondre à leurs besoins pédagogiques, la municipalité propose au conseil municipal de verser une subvention de 60 € (correspondant à 47 € fournitures scolaires et 13 € activités scolaires), pour un enfant de la commune scolarisé dans cette structure.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité,

- décide de verser à l'Association du Sourire à Annecy-le-Vieux, une subvention de 60 € à imputer sur la somme prévue à l'article 6574-Subventions aux associations- du budget primitif 2011.

VI. ENROBES 2011 – ROUTE DE ROSIERE SUR ALLONZIER-LA-CAILLE (DCM N°11/30)

Bernard SEIGLE rappelle aux conseillers la délibération du conseil municipal du 25 mars 2011 relative au programme de voirie 2011 : il était prévu dans ce programme le revêtement de la route de Rosière (et non route d'Allonzier) sur la commune d'Allonzier. La commune d'Allonzier a été sollicitée pour sa participation à 50 %.

Bernard SEIGLE propose de suspendre ces travaux en attente de la réponse de M. PECCI, maire d'Allonzier la Caille. Guy PHILIPPE, Jean BARDET demandent si cette décision découle de la diffusion du tract émanant de l'Association Renard Argenté. Bernard SEIGLE répond qu'il ne souhaite pas s'engager sur les 50 % et suspend les travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord à la suspension des travaux sur la route de Rosière.

Bernard SEIGLE informe qu'il doit rencontrer M. PECCI lors de la réunion organisée par M. RAFFY, secrétaire général de la Préfecture, le 7 juillet 2011, réunissant les maires d'Allonzier la Caille et de Choisy, les associations Renard Argenté, la FRAPNA et les services de l'Etat (DREAL, ...)

VII. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Vu l'article 265 du Code de Procédure pénale (partie législative),

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011122-0005 du 2 mai 2010 fixant la répartition des jurés d'assises entre les communes du département de la Haute-Savoie,

Vu la circulaire préfectorale du 2 mai 2011 relative à l'élaboration de la liste des jurés d'assises pour 2011,

Il est procédé au tirage au sort de 3 personnes sur la liste électorale de CHOISY pour être inscrites sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2011 :

1. M. Daniel BAUDROT
2. Mme Dominique HERMAN épouse LEVÊQUE
3. M. Bruno PINTOT

VIII. DIVERS

Notification de jugement suite au recours de la Générale Immobilière contre la commune

Bernard SEIGLE rappelle aux conseillers qu'en 2005, la Générale Immobilière (MEROTTO) faisait un recours contre la commune pour demander réparation du préjudice subi du fait du retard apporté à la procédure de modification du PLU. Suite à l'audience du 17 mars 2011, la commune est condamnée à verser à la Sté La Générale Immobilière une somme de 24 643 €. Cette somme sera assortie des intérêts au taux légal à compter du 9 mars 2005. La commune est également condamnée à verser à la Générale Immobilière la somme de 1 000 € au titre des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Bernard SEIGLE rencontrera Me LIOCHON, avocat de la commune, pour déterminer l'intérêt de faire appel de ce jugement auprès de la Cour administrative d'appel de Lyon.

Pétition pour la remise en liberté sous caution de DSK en attendant son procès

Bernard SEIGLE fait part aux conseillers municipaux d'une pétition lancée par le Club des élus Allez France et l'association Touche pas à ma Constitution pour demander la remise en liberté de Dominique Strauss-Kahn en attendant son procès contre une caution de 3 millions \$. Ce faisant, ils proposent de contribuer à cette caution à hauteur de 500 000 \$ (soit 360 000 €) à cette caution.

Les deux collectifs demandent donc en tant qu'élus de signer cette pétition et, si possible, de participer financièrement à sa remise en liberté sous caution. Ils en appellent à la solidarité des élus de France pour soutenir « un des nôtres » (texte original de la pétition).

Pas de suite à cette pétition.

Remerciements pour l'attribution d'une subvention

- Anciens d'AFN
- Amicale des anciens de Choisy
- ADMR Petites Usses et Fier
- Amicale du Personnel Communal Parmelan-Mandallaz
- AAPEI L'EPANOUE
- Les Restaurants du Cœur
- Carrefour des Communes – Solidarité Japon

Prochaine réunion

Conseil municipal : le lundi 11 juillet à 20 h

Visite de la commune pour le concours Maisons Fleuries : 5 et 6 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.